

GE_GERICHTE A/1200/2016 vom 9. Januar 2017

GE Cour de justice, 2017-01-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1200_2016

FR: GE_GERICHTE A/1200/2016 du 9 janvier 2017

IT: GE_GERICHTE A/1200/2016 del 9 gennaio 2017

Erwägungen

E. 6

En cas de trouble psychique : a) Quel est le degré de gravité de celui-ci ? b) Depuis quelle date est-il présent chez Mme A_____ ? c) Comment a-t-il évolué ? d) Quel traitement est-il indiqué ? Mme A_____ suit-elle un traitement adéquat ? e) Y a-t-il une amélioration possible à court/moyen terme ?

E. 7

Compte tenu de vos diagnostics, Mme A_____ pourrait-elle exercer une activité lucrative, en particulier depuis mars 2012 ? Si oui : a) Laquelle ? b) A quel taux ? c) Depuis quelle date ? d) Quelle est l'évolution de la capacité de travail de Mme A_____ depuis mars 2012 ? e) Quel est votre pronostic quant à l'exigibilité de la reprise d'une activité lucrative ? f) Si aucune activité n'est possible ou seulement dans une mesure restreinte, pour quels motifs ? Depuis quelle date ? Quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de compte ?

E. 8

a) Etes-vous d'accord avec les avis de la Dresse J_____ des 25 août 2014 et 11 avril 2016 ? En particulier avec les limitations fonctionnelles constatées et l'estimation d'une capacité de travail nulle dans toute activité depuis le 9 mars 2012 ? Si non, pourquoi ? b) Etes-vous d'accord avec l'expertise de la Dresse L_____ du 7 octobre 2015 ? En particulier avec l'absence de diagnostic incapacitant et l'estimation d'une capacité de travail totale ? Si non pourquoi ?

E. 9

Des mesures de réadaptation professionnelle sont-elles envisageables ?

E. 10

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. II. Réserve le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond. La greffière Julia BARRY La Présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.